



FEDERATION FRANÇAISE DE BALL TRAP

ET DE TIR A BALLE

LIGUE DU CENTRE



CALENDRIER ET TARIF DES COMPETITIONS 2009

Discipline	Catégorie Et série	Date	Club / Stand	Nombre de cibles	Engagements				Redevance à la Ligue				Prix maxi des entraînements	Responsable Suppléant Secréariat	Engts maxi	Voir Notas
					Adulte	Dame	Cad/Junior	Equipe	Adulte	Dame	Cadet junior	Equipe				
SANGLIER	Toutes	21 mai	SBT LE CHÊNE ROND	12	35	35	35	15	20	20	20	15	10	Vincent CASADEĚ Jean ROSSINI Alain MANNEVY		1
COMBINE	Toutes	12 avril	CTC LE RABOT	25 F 25 CS 25 P	33	19	19	20	14	0	0	20	5 € 6 € 7 €	Lucien ROYNEL Sylvain AUBERT Alain MANNEVY	120	2
FOSSE UNIVERSELLE	Toutes	14 juin	BTC LAZENAY	4 x 25	43	21	21	20	22	0	0	20	5 €	Richard GAUTIER Daniel VINCENT Lucien ROYNEL	144	1
PARCOURS 1	S4, S3, SV cadets et juniors	24 mai	CTC LE RABOT	4 x 25	51 51 51	25 45	25	20	25 25 19	0 0 19	0	20	7 €	Patrick Guillebaud Sylvain AUBERT Alain MANNEVY	216	1-3 1-4-6 2-5-6
PARCOURS 2	S2, S1, CF, Dames et Vétérans	7 juin	SBT LE CHÊNE ROND	4 x 25	51 51 51	25	25	20	25 25 19	0	19	20	7 €	Lucien ROYNEL Jean ROSSINI Vincent CASADEĚ	216	1-3 1-4-7 2-5-7
COMPAK SPORTING	Toutes	21 juin	BTC LES BRUYERES DE TOURS	4 x 25	48	24	24	20	24	0	0	20	6 €	Lucien ROYNEL Didier BARDOU Alain MANNEVY	144	1
CORPO	Toutes	18 juillet	MBDA SBT LE CHÊNE ROND	100 P	45	23	23	20	22	0	0	20	7 €	Alain BIEUZENT Jean ROSSINI Vincent CASADEĚ		2
DTL	Toutes	28 juin	SBT LE CHÊNE ROND	4 x 25	43	21	21	20	22	0	0	20	5 €	Richard GAUTIER Jean ROSSINI Vincent CASADEĚ		1
GP des Clubs (JCS)	Equipe de Club	29 mars	BTC LES BRUYERES DE TOURS	50 F 50 CS								126		James PROVOST Didier BARDOU Lucien ROYNEL		

NOTAS :

1 La redevance comprend la part réservée à la Fédération et versée à la Ligue.

2 Pas de redevance à la Fédération.

3 Compétition réservée aux tireurs concernés. Les autres tireurs pourront être admis (voir les notas 4 & 5)

4 Admis en priorité aux autres tireurs ne pouvant participer à leur partie et munis d'une dérogation écrite du président de la Ligue

5 Admis aux autres tireurs, sous réserve des places disponibles et après accord du responsable. Pour le P2, priorité aux participants du P1.

6 Ne peuvent pas faire partie d'une équipe.

7 En cas de nécessité, un tireur de 3^{ème} ou 4^{ème} série peut valablement compléter une équipe.